

MDP

DECISION N°027
MARCHES PUBLICS

« Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des sanitaires du bâtiment EIFFEL A »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 2 avril 2026 pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre, dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation des sanitaires du bâtiment EIFFEL A sis 37-39 rue des Jardins Fleuris à Pompey et après analyse des offres,

Le Maire,

D E C I D E

- **de signer** avec Monsieur RAIMBAULT Clément, architecte DPLG sis 15 avenue du la Meurthe - 54320 MAXEVILLE, un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des sanitaires à EIFFEL A, d'un montant total de 43 125.00 € HT soit 51 750.00 € TTC.

Pompey, le 4 juin 2026



Le Maire,



Laurent TROGRILIC